



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

JEUDI 25 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mille huit, le jeudi vingt cinq septembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Sud Grenoblois, dûment convoqué, s'est réuni à Jarrie, sous la présidence de Norbert GRIMOUD.

En exercice : 48

Présents : 42

Votants : 44

Présents : Renaud ARBARET, Jean-Claude BIZEC, Michel BONNET, Françoise BONNIEL, Claude BOUJARD, Gilles CAILLAT, Jean-Louis CAIX, Francis CARRE, Jean-Noël CAUSSE, Joëlle CERONI, Georges CLAVERI, Joseph CLAVIER, Françoise CLOTEAU, Gérard CRET, Gérard DARCUEIL-DREYFUS, Élise DEGANO, Louis DI CIENZO, Jean-François FALLET, Magdeleine FASOLA, Jean-Marc GAUTHIER, Brigitte GOILLOT, Norbert GRIMOUD, Raphaël GUERRERO, Patrick GUTIERREZ-ALCARAZ, Denis HAMEL, Laurent JOHNSON, Bernard LE RISBE, Gilles MARGAT, Patrick MARRON, Robert MEYER, François MUSSO, Jacques NIVON, Hélène PERRIN, Michel REBUFFET, Danièle SCIMONE, Gilles STRAPPAZZON, Roger TASSAN, Jean-Claude VAYR.

Absents représentés : Bernard CHARVET représenté par Daniel CHAZAL, Jean-François GUTIERREZ-MARTINEZ représenté par Peter FLETCHER, Alain MONTEILLET représenté par Joëlle STRIPPOLI, Sylvie VIOLA représentée par André VITINGER

Absents ayant donné pouvoir : Michel DOFFAGNE a donné pouvoir à Raphaël GUERRERO, Jean-Michel FINET a donné pouvoir à Robert MEYER,

Absents : Geneviève BALESTRIERI, Jean-Pierre DECAVELE, Yann LIOTARD, Jérôme MONTEFERRARIO.

Date de la convocation : 18 septembre 2008

Secrétaire de séance : Patrick MARRON

Au cours de cette séance, le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- **a adopté** le compte rendu de la séance précédente.

- **a entendu** communication des décisions prises dans le cadre des délégations d'attributions, à savoir :

- ✓ Attribution d'une aide à la commune de Jarrie pour la réalisation de 7 logements locatifs publics route de la Combe au lieu-dit « Les Chaberts » (37 000 €)
- ✓ Attribution d'une aide complémentaire à la commune de Vaulnaveys le Bas pour la réalisation de 1 logement locatif public au lieu dit « Les Guillardières » (2 000 €)
- ✓ Attribution d'une aide à M. Jacques CHANAS pour la réhabilitation de 1 logement dans le cadre du programme d'intérêt général de cohésion sociale (5 000 €)
- ✓ Attribution d'une aide à la SCI LA MESANGE représentée par son co-gérant M. Jean-François TORREGROSA pour la réhabilitation de 1 logement dans le cadre du programme d'intérêt général de cohésion sociale (5 000 €).

- **a décidé** que la prochaine réunion du Conseil de communauté se tiendrait à Champagner.

- **a adopté** son règlement intérieur.

- **a décidé** de prendre en charge sur le budget de la communauté de communes du Sud Grenoblois, les frais réels de déplacement les frais d'hébergement et autres dépenses engagés par les élus communautaires dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, hors du département pour le Président et les Vice-présidents et en dehors du territoire du Sud Grenoblois pour les autres conseillers communautaires.

- **a décidé** le versement d'une indemnité annuelle de conseil au taux de 100 % et le versement d'une indemnité annuelle de confection de documents budgétaires de 45 euros au receveur de la communauté de communes du Sud Grenoblois.

- **a décidé** d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, pour l'année 2009, les sociétés suivantes qui assurent elles-mêmes leur service de collecte et traitement de leurs déchets :

EXPLOITANT		PROPRIETAIRE		REFERENCES CADASTRALES
Dénomination	Adresse	Nom	Adresse	
Grenoble Logistique Distribution	Route de Saint-Georges de Commiers 38560 Champ-sur-Drac	S.C.I. Les Chenillards	5852, route de Saint-Georges 38560 Champ-sur-Drac	AP 23
		SA Logistic Investissement Immobilier	15, avenue de la Falaise 38360 Sassenage	AP 22
Scolarest	Avenue Général Délestraint 38560 Jarrie	Commune de Jarrie	100 montée de la Creuse 38560 Jarrie	D 2067
Gabyvette Menuiserie	Lieu-dit « Perrossier » 38220 Saint-Barthélémy de Séchilienne	Michel Chambaz	38220 Saint-Barthélémy de Séchilienne	AC 173
Lidl (Sodami)	278, rue Jean Jaurès 38220 Vizille	S.C.I. Baret	38700 Corenc	AN 641

- **a décidé** de supprimer l'exonération de la T.E.O.M. pour les locaux situés dans les parties de communes où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures dans la mesure où les déchets qui y sont produits sont collectés et traités.

- **a décidé** d'exonérer de la part intercommunale de la taxe professionnelle :

- les établissements de spectacles cinématographiques qui, quel que soit le nombre de leurs salles, réalisent en moyenne hebdomadaire moins de 7 500 entrées et bénéficient du classement « art et essai », à hauteur de 100 %.

- les établissements de spectacles cinématographiques qui, quel que soit le nombre de leurs salles, réalisent en moyenne hebdomadaire moins de 2 000 entrées, à hauteur de 66 % (communes de moins de 100 000 habitants).

- **a décidé** la suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, de deux emplois d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe et d'un emploi de secrétaire de mairie.

- **a approuvé** la réalisation d'une étude préalable commerciale, dans la perspective du lancement d'une Opération Rurale Collective en soutien à l'artisanat et au commerce, pour un montant prévisionnel de 30 000 euros et **a sollicité** à cet effet l'attribution d'une subvention par l'État et la Région Rhône-Alpes par le biais du CDRA Alpes Sud Isère à hauteur respectivement de 50% et 30% du montant de l'étude.

- **approuvé** le lancement d'une étude de définition du projet de développement économique et **a sollicité** auprès du F.E.D.E.R. l'attribution d'une subvention représentant 50% du montant de l'étude estimé à 45 000 €.

- **a approuvé** l'acquisition d'un terrain, sis sur la commune de Champ-sur-Drac, cadastré en section AA sous les numéros 23, 27, 28 et 241 d'une contenance totale de 4 895 m² moyennant le prix de 99 746,48 € et celle d'un terrain, situé sur le territoire de la même commune, cadastré en section AA sous le numéro 26 d'une contenance totale de 468 m² moyennant le prix de 4 680,00 €.

- **a approuvé** la vente, à la S.C.I. « Perrin Fer » domiciliée à Les Jullières 38650 Treffort, du terrain sis sur la commune de Champ-sur-Drac et cadastré en section AP sous le numéro 79 (lot n° 2 de la zone d'activités des Viallards), d'une contenance de 3 308 m² moyennant le prix de 99 240,00 €.

- **a approuvé** les termes de la convention à conclure entre la Région Rhône-Alpes et la communauté de communes du Sud Grenoblois pour la prise en charge, par la Région, de l'animation de la filière chimie dans la région grenobloise à hauteur de 60 000 €.

- **a approuvé** les termes de la convention à intervenir entre la communauté de communes du Sud Grenoblois et AXELERA pour l'année 2008 qui prévoit entre autres le versement d'une participation à cette association à hauteur de 8 000 euros.

- **a décidé** la réalisation d'une étude de faisabilité, d'un montant de 4 700 € H.T. pour l'installation d'une chaudière bois dans le futur établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes du Sud

Grenoblois et, à cet effet, **a sollicité** de l'ADEME et du Conseil régional Rhône-Alpes l'attribution d'une subvention à hauteur de 35 % chacun et du Conseil général à hauteur de 10 % dans le cadre du programme Bois Énergie Isère.

- **a désigné** Gérard Darcueil pour siéger au conseil d'administration de la société le Logement du Pays de Vizille.

- **a désigné** Jean-François Gutierrez-Martinez pour siéger à l'assemblée générale de l'Association Départementale pour l'Information sur le Logement de l'Isère dans le collège « pouvoirs publics et organisations à but non lucratif d'intérêt général ».

- **a fixé** les tarifs pour les dépôts de déchets d'origine non ménagère en déchèterie applicables à compter du 1^{er} octobre 2008, ainsi qu'il suit :

NATURE DES DÉCHETS	FACTURATION AU M ³
Gravats	14,00 €
Bois	8,00 €
Encombrants	22,00 €
Déchets verts	8,50 €
Papiers et cartons	Gratuit
Équipements électriques et électroniques	Gratuit
Ferrailles	Gratuit
Déchets dangereux	Gratuit
Pneus	Gratuit
Huile de vidange	Gratuit
Batteries	Gratuit

- **a émis** un avis favorable au renouvellement et à l'extension du classement de la Réserve Naturelle Régionale de l'étang de Haute Jarrie.

- **a approuvé** le plan de financement pour l'opération "appui à la création de produits touristiques et leur mise en marché en Alpes Sud Isère" d'un montant de 635 780 € et **a sollicité** l'attribution de subventions auprès du Conseil régional Rhône-Alpes au taux de 27%, auprès du F.E.D.E.R. au taux de 42%, auprès du Conseil général de l'Isère au taux de 9% et auprès de prestataires du tourisme au taux de 3%.

- **a approuvé** le plan de financement pour l'opération "diagnostic et construction d'un réseau d'appui au développement économique en Alpes Sud Isère" d'un montant de 43 657 € et **a sollicité** l'attribution de subventions auprès du Conseil régional Rhône-Alpes au taux de 30% et auprès du F.E.D.E.R. au taux de 50%.

En fin de séance, le Conseil de Communauté,

- **a été informé** des différents échanges qui se sont tenus avec les communes de Saint Martin d'Uriage et Vaulnaveys le Haut dans le cadre de l'évolution de la communauté de communes du Balcon de Belledonne.

Norbert GRIMOUD
Président